

# **PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE CRAONNAISE**

## **Séance n°10 du 15 novembre 2018**

L'an deux mil dix-huit, le quinze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

**Présents :** Joseph JUGÉ, Jean-Luc COUTARD, Lionel MOAL, Helen BARVILLE, Séverine DERVAL, Emmanuel DAVID, Jacky LEPAGE, Jean-Marcel LECOMTE.

**Excusés :** Olivier DERSOIR, Sylvie BELLANGER.

**Absents :** Céline LEMOINE, Diego LARDEUX, Freddy HERBERT.

**Secrétaire de séance :** Jean-Luc COUTARD.

### **COMPTE-RENDU DU 17 OCTOBRE 2018**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu de la réunion du 17 octobre 2018.

#### **1) ROUTE DU PONCEAU : SUBVENTION DETR**

*Arrivée de Jean-Marcel LECOMTE*

Depuis 2018, l'ESAT du Ponceau effectue des travaux de restructuration et d'agrandissement de ses locaux.

A ce titre, la structure a sollicité la commune afin de réaménager la voirie accédant à ses bâtiments. Le nouvel agencement aurait pour but de :

- Favoriser les différents accès à l'ESAT-R, au magasin, à la ferme et aux bâtiments annexes
- Sécuriser le passage (piéton et véhicules) entre le champ de production et les bâtiments de conditionnement situés de l'autre côté de la route
- Diminuer la vitesse de circulation des véhicules et, par conséquent, diminuer le risque d'accident.
- Sécuriser l'accès aux logements situés à proximité.
- Créer un aménagement sécurisé pour les piétons accédant au magasin et aux ateliers.

2 devis ont alors été demandés au groupe Pigeon. Le 1<sup>er</sup> devis propose l'aménagement de 3 ralentisseurs pour un montant de 32 923,07 € TTC et le second y ajoute un cheminement piétonnier pour un montant total de 63 479,58 € TTC. De plus, des candélabres seront à changer de place et/ou à réhausser pour 4 110 €.

Après rencontre avec Mrs Blanchet, Bourdais et Surget, l'ESAT pourrait payer une partie des travaux, à savoir, les déplacements des candélabres et du compteur ainsi que l'aménagement de l'espace piétonnier. Monsieur le Maire vous propose d'engager les travaux pour la sécurisation de la route du Ponceau pour un montant de 36 000 € TTC (32 923,07 € + frais annexes). Pour information, une provision de 50 000 € a été inscrite au budget.

Par ailleurs, une subvention à hauteur de 20% du montant HT des travaux pourra être demandée à la Préfecture, dans le cadre de la DETR.

**Le Conseil Municipal, avec 7 voix pour et 1 abstention, décide :**

- **D'approuver** le projet de sécurisation de la Route du Ponceau (CR n°14) pour un montant prévisionnel de 36 000 € TTC.
- **D'effectuer** une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux concernant ce projet.
- **De donner** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

#### **2) DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE ST JOSEPH DE CRAON**

L'école St Joseph de Craon sollicite la commune pour une subvention pour 5 enfants sellois ayant participé à un séjour à la Bourboule du 24 au 28 septembre 2018.

**Le Conseil Municipal, avec 7 voix pour et 1 abstention, décide :**

- **De verser** une subvention de l'ordre de 25€ par enfant sellois ayant participé au séjour à la Bourboule.

### 3) **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON**

#### a) **Modification des statuts : GEMAPI**

Lors de sa séance du 10 septembre dernier, la Communauté de Communes du Pays de Craon a acté la modification de ses statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Rappel des faits :

- La CCPC dispose de la compétence GE.M.A.P.I. (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) depuis le 01/01/2018 ;
- Sur le Bassin versant de l'Oudon, cette compétence a été transférée au Syndicat du Bassin de l'Oudon ;
- Sur la partie du territoire de la CCPC couverte par les Syndicats de la Seiche et du Semnon, la CCPC s'est substituée aux communes membres au sein des comités syndicaux de ces syndicats, uniquement pour la partie obligatoire de la compétence GEMAPI,
- Enfin, il est nécessaire de régulariser la situation des communes qui n'étaient historiquement pas adhérentes au Syndicat de la Seiche et au Syndicat du Semnon, par souci de cohérence.

A cette fin, il est proposé de modifier les statuts de la CCPC concernant la compétence hors GEMAPI, comme suit :

*Point 1.3.6 Compétences comprises dans l'article L.211-7 du code de l'environnement hors GEMAPI.*

- *La lutte contre la pollution (alinéa 6°)*
- *L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques (alinéa 10°)*
- *La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (alinéa 11°)*
- *L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (alinéa 12°).*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'approuver** les modifications des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Craon tels qu'énoncés ci-dessus.

#### b) **Groupement de commandes pour réseaux EU/EP/AEP**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté de Communes du Pays de Craon assure les compétences eau et assainissement depuis le 01.01.2018.

Il a été mis en évidence le principe qu'il serait opportun de réaliser des travaux de réfection des réseaux Eaux potables et/ou Eaux usées et/ou Eaux pluviales par la communauté de communes du Pays de Craon, lors de travaux d'aménagement réalisés dans les centres-bourgs des communes.

Considérant les possibilités offertes par l'article 8 de la réglementation de la commande publique, la Communauté de Communes du Pays de Craon propose aux communes, le principe de constituer un groupement de commandes pour la passation de marchés de travaux lors des opérations décrites ci-dessus, en cas de nécessité.

Il est précisé que chaque membre du groupement (CCPC et commune), signera son (ses) marché(s) pour ses propres besoins et s'assurera de sa (leur) bonne exécution (suivi travaux, facturation, réception).

VU le décret 2016-360 du 25 mars 2016,

VU le projet de convention de groupement de commandes,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'accepter** le principe d'adhérer à tout groupement de commandes pouvant intervenir avec la communauté de communes du Pays de Craon lors de la réfection de réseaux Eaux potables et/ou Eaux usées et/ou Eaux pluviales par la communauté de communes du Pays de Craon, au cours de travaux d'aménagement réalisés dans le centre-bourg de la commune,
- **D'accepter** les modalités de fonctionnement, techniques et financières contenues dans le projet de convention du groupement de commandes ci-joint,
- **d'Autoriser** M. le Maire à signer toute convention de groupement de commandes à intervenir avec la communauté de communes du Pays de Craon, cette convention ayant pour but de fixer les modalités techniques et financières du groupement de commandes,
- **D'accepter** que la Commune, représentée par son Maire en exercice, assure la coordination du groupement de commandes et le rôle de pouvoir adjudicateur,
- **d'Autoriser** M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

c) **Rapport CLECT**

Monsieur le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 24 septembre 2018, a rendu son rapport sur l'évaluation des charges transférées au 01.01.2018 correspondant aux transferts des compétences suivantes :

- GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- Eau pluviale

Il ajoute que la CLETC a considéré qu'il n'y avait pas lieu de réviser les attributions de compensations 2015 liées au transfert de la compétence action sociale, ces AC correspondant réellement au coût de cette charge.

Le rapport de la CLETC 2018 intègre également l'actualisation des charges attachées au SIG et IADS ainsi que la recette se rapportant à l'IFER éolien.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes a notifié le rapport aux communes le 22 octobre 2018, qui disposent désormais d'un délai de 3 mois à compter de cette date pour se prononcer.

Il donne lecture du rapport joint en annexe.

Le montant des charges transférées en 2018 par commune se présente comme suit :

Secteur Craon	AC DEFINITIVES 2017 A	AC DEFINITIVES AU 31-12-2017 SANS SIG-IADS-IFER B	Impact SIG 2018 C	Impact ADS 2018 D	Impact IFER 2018 E	Impact GEMAPI F	Impact eau pluviale G	Transferts de charges 2018 H=(F+G)	Actualisation action sociale 2018 I	AC PROVISOIRES 2018 J = B+C+D+E+F	AC DEFINITIVES 2018 K = J+G+I
53012 Athée	-20 986	-19 506	-501	-1 094		-19 114	-1 044	-20 158	0	-40 215	-41 259
53018 Ballots	40 045	43 285	-1 268	-2 298		-13 911	-5 271	-19 182	0	25 808	20 537
53035 Bouchamps les Craon	-15 683	-14 063	-556	-1 110		-13 510	-652	-14 162	0	-29 239	-29 891
53068 Chérancé	-7 670	-7 511	-160	0		-8 553	-888	-9 441	0	-16 224	-17 112
53084 Craon	940 923	953 165	-4 506	-9 084		-69 843	-25 441	-95 284	0	869 732	844 291
53090 Denazé	-3 653	-3 507	-154	0		-4 386	-796	-5 182	0	-8 047	-8 843
53135 Livré la Touche	-52 228	-50 243	-756	-1 301		-17 105	-2 156	-19 261	0	-69 405	-71 561
53148 Mée	-8 402	-8 195	-216	0		-4 386	-472	-4 858	0	-12 797	-13 269
53165 Niaffes	-2 778	-1 919	-341	-651		-4 386	-2 155	-6 541	0	-7 297	-9 452
53180 Pommerieux	-46 172	-44 052	-671	-1 365		-11 009	-2 158	-13 167	0	-57 097	-59 255
53251 St Quentin les Anges	-8 434	-7 144	-419	-1 015		-7 184	-1 200	-8 384	0	-15 762	-16 962
<b>Total secteur Craon</b>	<b>814 962</b>	<b>840 310</b>	<b>-9 548</b>	<b>-17 918</b>	<b>0</b>	<b>-173 387</b>	<b>-42 233</b>	<b>-215 620</b>	<b>0</b>	<b>639 457</b>	<b>597 224</b>
Total AC positives (à verser aux Cnes)	980 968	996 450								895 540	864 828
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)	-166 006	-156 140								-256 083	-267 604

Code Insee	Communes	AC DEFINITIVES 2017 A	AC DEFINITIVES AU 31-12-2017 SANS SIG-IADS-IFER B	Impact SIG 2018 C	Impact ADS 2018 D	Impact IFER 2018 E	Impact GEMAPI F	Impact eau pluviale G	Transferts de charges 2018 H=(F+G)	Actualisation action sociale 2018 I	AC PROVISOIRES 2018 J = B+C+D+E+F	AC DEFINITIVES 2018 K = J+G+I
53011	Astillé	3 054	5 378	-864	-1 912		0	-2 643	-2 643	0	2 602	-41
53058	La Chapelle Craonnaise	-4 989	-3 907	-336	-647		-10 035	-1 457	-11 492	0	-14 925	-16 382
53075	Cosmes	-2 610	-1 613	-291	-676		-6 667	-1 000	-7 667	0	-9 247	-10 247
53077	Cossé-le-Vivien	399 073	404 381	-3 055	-6 286	10 212	-55 350	-13 720	-69 070	0	349 902	336 182
53082	Courbeville	-11 498	-9 787	-635	-1 222		0	-2 145	-2 145	0	-11 644	-13 789
53088	Cuillé	4 354	6 579	-908	-1 484		-1 065	-3 169	-4 234	0	3 122	-47
53102	Gastines	-10 566	-10 139	-159	-297		-4 386	-869	-5 255	0	-14 981	-15 850
53128	Laubrières	-9 517	-8 613	-343	-581		-4 396	-1 289	-5 685	0	-13 933	-15 222
53151	Méral	9 287	11 928	-1 083	-1 904		-13 615	-4 691	-18 306	0	-4 674	-9 365
53186	Quelaines St Gault	-6 835	-1 303	-2 148	-4 188		0	-7 210	-7 210	0	-7 679	-14 849
53250	Saint Poix	-12 338	-11 033	-403	-819		-4 386	-1 821	-6 207	0	-16 641	-18 462
53260	Simplet	32 014	33 029	-433	-812		-4 772	-2 157	-6 929	0	27 012	24 855
<b>Total secteur Cossé le Vivien</b>	<b>389 429</b>	<b>414 900</b>	<b>-10 658</b>	<b>-20 828</b>	<b>10 212</b>	<b>-104 672</b>	<b>-42 171</b>	<b>-146 843</b>	<b>0</b>	<b>288 954</b>	<b>246 783</b>	
Total AC positives (à verser aux Cnes)	447 782	461 295									382 638	361 037
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)	-58 353	-46 395									-93 684	-114 254

Secteur Renazé	AC DEFINITIVES 2017 A	AC DEFINITIVES AU 31-12-2017 SANS SIG-IADS-IFER B	Impact SIG 2018 C	Impact ADS 2018 D	Impact IFER 2018 E	Impact GEMAPI F	Impact eau pluviale G	Transferts de charges 2018 H=(F+G)	Actualisation action sociale 2018 I	AC PROVISOIRES 2018 J = B+C+D+E+F	AC DEFINITIVES 2018 K = J+G+I	
53033	La Boissière	6 964	7 085	-118	0		-4 386	-417	-4 803	0	2 581	2 164
53041	Brains/les Marches	10 783	11 038	-263	0		-4 386	-922	-5 308	0	6 389	5 467
53073	Congrier	256 997	259 181	-911	-1 667		-18 559	-3 570	-22 129	0	238 044	234 474
53098	Fontaine Couverte	30 090	31 332	-437	-816		-8 333	-1 029	-9 362	0	21 746	20 717
53188	Renazé	320 785	326 981	-2 527	-4 190		-20 852	-13 289	-34 141	0	299 412	286 123
53191	La Roë	10 517	11 211	-242	-448		-4 386	-1 094	-5 480	0	6 135	5 041
53192	La Rouaudière	11 891	12 215	-330	0		-4 991	-889	-5 880	0	6 894	6 005
53197	St Aignan/Roë	43 826	46 084	-891	-1 540		-7 105	-4 911	-12 016	0	36 548	31 637
53214	St Erblon	6 428	6 599	-173	0		0	-1 258	-1 258	0	6 426	5 168
53240	St Martin du Limet	25 090	26 225	-448	-898		-4 377	-2 249	-6 626	0	20 502	18 253
53242	St Michel de la Roë	13 710	14 589	-261	-611		-4 518	-662	-5 180	0	9 199	8 537
53263	St Saturnin du Limet	154 789	155 958	-510	-885		-6 185	-1 763	-7 948	0	148 378	146 615
53258	La Selle Craonnaise	62 677	64 798	-955	-1 384		-10 404	-3 190	-13 594	0	52 055	48 865
53260	Senonnes	14 879	15 984	-342	-833		-717	-1 243	-1 960	0	14 092	12 849
<b>Total secteur Renazé</b>	<b>969 426</b>	<b>989 280</b>	<b>-8 408</b>	<b>-13 272</b>	<b>0</b>	<b>-99 199</b>	<b>-36 486</b>	<b>-135 685</b>	<b>0</b>	<b>868 401</b>	<b>831 915</b>	
Total AC positives (à verser aux Cnes)	969 426	989 280									868 401	831 915
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)	0	0								0	0	

Monsieur le Maire précise que le montant des AC liées à la compétence eaux pluviales pourra être actualisé en 2019 sur la base d'un linéaire actualisé sans modification des coûts unitaires arrêtés à la date du rapport de la CLECT du 24-09-2018.

Par délibération en date du 8 octobre dernier, le Conseil Communautaire a approuvé ce rapport au 2/3 de son effectif.

La procédure utilisée dite de « révision libre » nécessite également l'accord de toutes les communes (à la majorité simple au sein du Conseil Municipal).

**Le Conseil Municipal, avec 7 voix pour et 1 abstention, décide :**

- **D'approuver** le rapport de la CLECT en date du 24-09-2018 concernant le montant des charges et produits transférés en 2018
- **De prendre acte** que le montant des AC liées à la compétence eaux pluviales pourra être actualisé en 2019 sur la base d'un linéaire actualisé sans modification des coûts unitaires arrêtés à la date du rapport de la CLECT.

#### **4) TABLEAU DES EFFECTIFS ET MODIFICATION DE POSTE**

##### **a) Modification de poste**

Le 17 décembre 2008, le poste pour l'accueil de la Mairie a été créé. Cependant, il était stipulé que le poste appartiendrait à un seul grade : Adjoint Administratif Territorial de 2<sup>ème</sup> classe.

Le poste étant fermé à ce seul grade, la personne actuelle ou future en place ne pourra évoluer à des grades supérieurs. Monsieur le Maire propose de revoir ce poste.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De supprimer** au 30/11/2018 le poste créé le 09/03/2009 appartenant au grade d'Adjoint Administratif Territorial de 2<sup>ème</sup> classe.
- **De créer** le poste d'assistant administratif à temps complet à compter du 01/12/2018. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant aux grades ouverts au cadre d'emploi des adjoints administratifs.
- **De solliciter** l'avis du Comité Technique.

##### **b) Tableau des effectifs**

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, le poste tenu par Gwladys Lutellier est repris en gestion directe par le CIAS du Pays de Craon sur la base des 35h. Une mise à disposition sera effectuée à la commune de La Selle-Craonnaise pour 16,5h.

Selon les modifications précédemment citées, le tableau des emplois et des effectifs est présenté aux membres du Conseil Municipal (en annexe).

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'adopter** le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> décembre 2018, tel que présenté en annexe.

#### **5) RAPPORT DES COMMISSIONS**

##### **a) Scolaire, Périscolaire :**

- Nouvelle école : Le cahier des charges pour aider dans le choix du maître d'œuvre pour la construction de la nouvelle école est finalisé. Le conseil municipal doit décider s'il accepte le lancement de l'appel d'offres.

**Le Conseil Municipal, avec 7 voix pour et 1 abstention, décide :**

- **D'adopter** le cahier des charges tel que présenté.
- **De lancer l'appel d'offres** pour le choix du maître d'œuvre selon les modalités déterminées dans le cahier des charges.
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.
- Conseil d'école du 6 novembre : compte-rendu.
- Repas de Noël des élèves le vendredi 21 décembre. Les élus sont invités.
- Journée « santé » : quelques idées sont ressorties de cette journée d'information et seront à étudier pour voir si elles sont adaptables sur notre commune.

**b) Bâtiments :**

- Mairie : pose de la fenêtre du 1<sup>er</sup> étage effectuée.
- Modulaire : les travaux du sol des sanitaires ont été effectués aux vacances de la Toussaint.
- Eglise :
  - o Brehin-Brochard et Freddy Herbert doivent intervenir pour boucher les passages de pigeons et colmater des fuites.
  - o Un tir des pigeons a été organisé le 6 novembre : 39 pigeons tués. Une seconde vague sera renouvelée prochainement.
- Complexe sportif : réception d'un devis d'honoraires d'A3 Architecture avec une estimation sommaire du coût de l'isolation du bâtiment : 298 000 € avec 2 options : changement de l'éclairage par des leds pour 22 000 € et le chauffage par radian gaz pour 26 500 €. Le tout Hors Taxe. Soit 415 800 € TTC.

**c) Social, sport, culture, animations, communication :**

- Repas du CCAS du 20/10 avec 52 aînés et 4 élus : compte-rendu.
- Colis de Noël en cours de préparation pour 14 personnes seules et 5 couples. Mise en sac le 11/12 et distribution à suivre. Merci de votre aide pour cette distribution.
- Repas des bénévoles d'argent de poche le 08/12.
- Bulletin municipal : préparation des courriers aux associations, particuliers, partenaires.

**d) Finances, urbanisme, voiries, espaces verts :**

- Lardeux paysages : plantations mortes devant l'église et autour de la mairie changées vendredi dernier.
- Un devis a été demandé à Franck L'Oury pour des tailles de maîtrise de volume d'arbres dans le parc de la Mairie et du Pavillon du Cèdre pour 1 111,20 € TTC. Accord des élus.
- Commission espaces verts à fixer pour préparation du printemps et du budget 2019.

**e) Autre :**

- Inauguration du parc Eugène GUINEBAULT le 24 novembre à partir de 11h. Information sur l'organisation.

**6) DIVERS**

- ⇒ Vœux de la municipalité fixés au samedi 19 janvier à 14h.
- ⇒ Enquête publique projet éolien du 27 novembre au 8 janvier dont 3 permanences à La Selle-Craonnaise : le 27/11, le 15/12 et le 08/01. Dossier complet et informations sur le site de la Préfecture.
- ⇒ Pose des guirlandes de Noël les 10 et 11 décembre 2018.
- ⇒ Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le mercredi 12 décembre 2018.

Fin de séance à 22h30

Joseph JUGÉ	Jean-Luc COUTARD	Olivier DERSOIR (Excusé)
Lionel MOAL	Helen BARVILLE	Diego LARDEUX (Absent)
Emmanuel DAVID	Jacky LEPAGE	Freddy HERBERT (Absent)
Séverine DERVAL	Céline LEMOINE (Absente)	Sylvie BELLANGER (Excusée)
Jean-Marcel LECOMTE		